



formation & coaching
Thierry Chaléas 

Codéveloppement, l'intelligence collective pour améliorer vos pratiques professionnelles

Doc au 21/06/21

Niveau requis :

- ✓ Cette formation ne nécessite pas de prérequis, toutefois il est préférable d'éviter les relations hiérarchiques entre participants (me consulter)

Effectifs :

- ✓ 5 minimum et 10 maximum

Objectifs :

- ✓ Améliorer et consolider ses pratiques professionnelles sur un thème décidé par les participants

Satisfaction des apprenants : Qualité globale **8,4/10** ; Pédagogie **9,3/10** ; Animation **9,2/10** ; Atteinte objectifs **8,9/10** ; Adéquation métier **9,2/10** - pour l'année 2021 (jusqu'au 23 mai)

Durée :

- ✓ 1/2 jour (3h30) ou 1 jour (7h) par mois sur une période de 5 à 10 mois

Modalités et délais d'accès :

- ✓ L'accès à cette formation se fait en me contactant directement par téléphone (06 13 22 45 68) ou par e-mail (thierrycha@hotmail.com). Je vous donne une date sous 24h maximum.
- ✓ Pour accéder à cette formation, le délai est d'un mois minimum avant le début de l'action.
- ✓ Les stagiaires, lors de leur convocation, prennent connaissances des différentes modalités d'accès à la formation ainsi que des objectifs et du programme.
- ✓ NB : Si la formation doit être modifiée, prévoir un délai d'un mois supplémentaire (entretien, besoins et contraintes spécifiques, ingénierie pédagogique, réaménagement du Kit pédagogique).

Tarif :

- ✓ 900€ net de taxe/jour – 500€/demi-journée

Programme :

Principe général

- ✓ Il s'agit d'une approche qui apporte des réponses performantes tout en développant solidarité et état d'esprit constructif. En fonction des besoins des participants (projets à lancer, problèmes à



formation & coaching

Thierry Chaléas 

résoudre, améliorations de pratiques, ...), le groupe, grâce au processus du codéveloppement, se met à votre service avec efficacité et bienveillance. Cette méthode qui vient du Canada, mise au point par Adrien Payette, crée un climat et un processus qui permettent de s'impliquer, de réfléchir activement sur sa pratique, et de faire évoluer ses propres modèles d'action.

- ✓ La définition d'Adrien Payette : « Le groupe de codéveloppement professionnel est une approche de formation pour des personnes qui croient pouvoir apprendre les unes des autres afin d'améliorer, de consolider leur pratique »
- ✓ L'un après l'autre, les participants prennent le rôle de **client** pour exposer ce qu'ils veulent améliorer ou faire évoluer, pendant que les autres agissent comme **consultants** pour aider ce client à enrichir sa compréhension (penser et ressentir) et sa capacité d'action (agir). Les échanges du groupe sont structurés par un **processus de consultation en six étapes** limitées dans le temps :

1. Exposé d'une problématique, d'un projet ou d'une préoccupation (les 3 P)
2. Clarification : questions d'information factuelles
3. Contrat : résultat espéré et type de consultation souhaitée
4. Exploration : questions réflexives, réactions, suggestions pratiques des consultants
5. Synthèse des apprentissages et plan d'action
6. Évaluation

Avec comme préalable, la mise en place du cadre de codéveloppement et la co-création du cercle de confiance (confidentialité, parité = pas de notion de hiérarchie, ...)

Méthodes mobilisées :

- ✓ Processus en 6 étapes mis en œuvre par le facilitateur. L'un des participants prend le rôle de « client », les autres étant ses « consultants ». Ces derniers ont pour objectif central et unique d'aider le client à atteindre ses objectifs (amélioration de pratiques, ...)

Modalités d'évaluation :

- ✓ En cours de formation : Evaluation permanente des apports du groupe (pertinence)
- ✓ En fin de formation : Questionnaire de satisfaction et auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

Formateur :

- ✓ Thierry Chaléas, Formateur certifié CNEFOP, Coach, Psychothérapeute depuis 2000.
- ✓ Formé au codéveloppement par le Carif Espace Compétences, j'anime des groupes depuis 2017 (Espace Fenouil Carpentras en inter-entreprise ou pour des particuliers)



formation & coaching

Thierry Chaléas 



Accessibilité :

- ✓ La salle de formation, qu'elle soit en entreprise ou hors entreprise, est adaptée pour les personnes en situation de handicap (PSH). Hors entreprise, je veille à ce que les transports en commun, les hébergements et les restaurants soient proches du lieu.
- ✓ J'invite les participants qui ont un degré de perceptions auditive ou visuelle amoindries, à se placer à proximité de l'écran et de l'audio, s'ils le souhaitent.
- ✓ Pour accompagner et renseigner une personne en situation de handicap, voici une liste d'organismes : AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) www.agefiph.fr / CAP EMPLOI (Accompagner vers et dans l'emploi) www.capemploi.net / MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) www.mdph.fr / FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) www.fiphfp.fr
- ✓ Pour tout renseignement complémentaire, veuillez me contacter au 06 13 22 45 68